

## CFPPA FORMA'TERRA – La Réunion

### VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

*Faites reconnaître vos compétences et obtenez un diplôme !*

#### Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel qui vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification, en faisant reconnaître vos compétences acquises par l'expérience – sans retourner en formation.

#### La VAE, c'est pour vous si...

- Vous avez de l'expérience (salariée, non salariée ou bénévole) dans le domaine du diplôme visé
- Vous souhaitez faire reconnaître officiellement vos compétences
- Vous voulez évoluer professionnellement ou accéder à de nouvelles opportunités
- Vous avez arrêté vos études sans obtenir de diplôme dans votre domaine de compétences

#### Bon à savoir

*Le diplôme obtenu par VAE a exactement la même valeur que celui obtenu par la voie de la formation classique.*

#### Les diplômes accessibles à la VAE – domaine agricole et para-agricole

Le CFPPA Forma'Terra vous accompagne sur les diplômes du Ministère de l'Agriculture (MASA). La plateforme France VAE permet désormais d'accéder à l'ensemble de ces certifications.

Niveau	Exemples de diplômes accessibles en VAE
<b>CAPA (Niveau 3)</b>	Agricultures des régions chaudes • Jardinier paysagiste • Métiers de l'agriculture • Opérateur en industries agroalimentaires • SAPVER
<b>Bac Pro (Niveau 4)</b>	CGEA • Aménagements paysagers • Agroéquipement • Conduite productions aquacoles • Conduite productions horticoles • SPAT
<b>BP (Niveau 4)</b>	Responsable d'Entreprise Agricole • Aménagements paysagers • Conducteur de machines agricoles • Conducteur de ligne de production alimentaire



<b>BTSA (Niveau 5)</b>	ACS'AGRI Territoires ultra-marins • Agronomie et Cultures Durables • Aménagements paysagers • Aquaculture • Génie des équipements agricoles
<b>CS (Niveau 4-5)</b>	Productions maraîchères • Élevages bovins lait/viande • Élevage porcin • Arboriculture fruitière • Productions avicoles • Construction paysagère

*D'autres diplômes peuvent être accessibles. N'hésitez pas à nous contacter pour vérifier si votre projet est éligible.*

### Les étapes de votre parcours VAE

Le parcours VAE se déroule en plusieurs étapes. Notre équipe vous accompagne à chacune d'elles.

N°	Étape	Ce que vous faites / Ce que nous faisons
1	<b>Information et prise de contact</b>	Vous nous contactez (téléphone, mail, accueil). Nous vous envoyons cette plaquette d'information accompagnée d'une fiche de contact avec questionnaire de prépositionnement. Délai de réponse : 8 jours ouvrés.
2	<b>Prépositionnement</b>	Entretien téléphonique ou en présentiel avec notre équipe pour valider votre projet, identifier le diplôme visé et évaluer la faisabilité. Délai de réponse : 6 mois maximum.
3	<b>Dépôt du dossier de recevabilité</b>	Vous constituez et déposez votre dossier de faisabilité auprès de la DAAF (organisme certificateur) / Plateforme France VAE. Cette étape est obligatoire pour démarrer l'accompagnement.
4	<b>Notification de recevabilité</b>	La DAAF examine votre dossier et vous notifie sa décision. En cas d'avis favorable, vous reprenez contact avec notre centre pour démarrer l'accompagnement.
5	<b>Accompagnement et rédaction du dossier de validation</b>	Un accompagnateur dédié vous guide (en moyenne 12h, jusqu'à 21h) pour rédiger votre Livret 2. L'accompagnement alterne entretiens individuels et travail personnel.
6	<b>Passage devant le jury</b>	Vous présentez votre dossier devant un jury professionnel. Le jury peut valider totalement, partiellement votre diplôme, ou refuser la validation.



<b>7</b>	<b>Suite du parcours</b>	<p>En cas de validation partielle, un bilan est réalisé et un accompagnement complémentaire peut être proposé.</p> <p>En cas de validation totale : félicitations, vous obtenez votre diplôme !</p>
----------	--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### À savoir sur l'accompagnement

- L'accompagnement est FACULTATIF mais fortement recommandé
- L'accompagnateur vous guide méthodologiquement – il ne rédige PAS le dossier à votre place
- L'accompagnement est possible en présentiel sur nos sites de Saint-Paul, Piton Saint-Leu et Saint-Benoît
- Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un volume d'heures adapté

### Comment financer votre VAE ?

Plusieurs dispositifs de financement existent. Notre équipe vous aide à identifier le plus adapté à votre situation.

### Tarif de l'accompagnement Forma'Terra

**100 € / heure (soit Cent euros par heure d'accompagnement)**

Financier	Public éligible	Comment faire ?
CPF (Compte Personnel de Formation)	Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant des droits CPF	Se connecter sur <a href="http://moncompteformation.gouv.fr">moncompteformation.gouv.fr</a> – rechercher notre offre VAE Une contrepartie financière est possible selon le montant disponible, et l'avance de 100€ pour la mobilisation du CPF.
France Travail	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail	Contactez votre conseiller(ère) France Travail pour une prise en charge Une contrepartie financière est possible.
VIVEA	Non-salariés agricoles, conjoints collaborateurs, exploitants	Contactez VIVEA ou votre chambre d'agriculture – code VIVEA à préciser Une contrepartie financière est possible, car la prise en charge actuelle est de 60€ / heure. Un complément financier ou un cofinancement est donc à prévoir.
OPCO / Employeur	Salariés du secteur agricole et para-agricole	Plan de développement des compétences – contactez le service RH ou l'OPCO



Autofinancement	Toute personne	Convention de financement établie par notre centre – tarif : 75 €/h
-----------------	----------------	---------------------------------------------------------------------


Les délais de traitement d'une prise en charge financière sont de 3 semaines minimum, et dépendent des dates de commissions des organismes financeurs.

### Financement via le CPF / Plateforme France VAE – Comment ça marche ?

Depuis 2025, la VAE est éligible au CPF via la plateforme France VAE ([vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr)) ET Mon Compte Formation.

**Attention Paramétrage en cours sur la plateforme, en attendant notre équipe administrative vous accompagne sur la plateforme CPF.**

- Rendez-vous sur [vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr) ou [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)
- Recherchez le diplôme visé par mot-clé ou numéro RNCP
- Sélectionnez notre structure comme accompagnateur
- Constituez votre dossier en ligne

 **Important** : si vous mobilisez votre CPF, notre structure doit être référencée sur France VAE ET sur Mon Compte Formation (c'est le cas pour Forma'Terra).

### La plateforme France VAE – Nouveauté 2025

Depuis juin 2025, les diplômes du Ministère de l'Agriculture sont progressivement intégrés sur la plateforme France VAE. Cette plateforme centralise l'ensemble du parcours VAE.

### Comment créer votre compte candidat sur France VAE ?

- Rendez-vous sur <https://vae.gouv.fr>
- Recherchez votre diplôme par mot-clé (ex : « jardinier » pour le CAPa Jardinier paysagiste) ou par numéro RNCP
- Cliquez sur le diplôme correspondant puis sur « Choisir ce diplôme »
- Choisissez votre modalité : avec accompagnateur (recommandé) ou en autonomie
- Complétez votre profil (nom, prénom, téléphone, email, département) et créez votre compte
- Activez votre compte via le lien reçu par mail (attention : lien valable 3 heures seulement !)
- Complétez votre candidature : diplôme visé, objectifs, expériences, choix de l'accompagnateur
- Sélectionnez Forma'Terra comme accompagnateur et envoyez votre candidature




## Contact et inscription

Pour toute question ou pour démarrer votre parcours VAE, contactez-nous :

 CFPPA Forma'Terra – 165 Route de Mafate – CS 91037 – 97864 Saint-Paul Cedex

 02 62 45 92 92


 [cfppa.formaterra@educagri.fr](mailto:cfppa.formaterra@educagri.fr) | <https://formaterra.re/>

Référente VAE : Alexandra LALLEMAND

Accompagnateurs VAE : LEGROS Sandra, MORIN Denise, PAYET Valérie, ARNAULT Vincent,  
WADE Abdoulaye

Référente Handicap : Anne Claire ROBERT

DAAF Réunion – Référent VAE : Gwenaël BARC

 02 62 30 89 11 | [vae.daaf974@agriculture.gouv.fr](mailto:vae.daaf974@agriculture.gouv.fr)

## Questions fréquentes

### Puis-je faire une VAE si je suis en emploi ?

Oui, la VAE est accessible à toute personne ayant au moins 1 an d'expérience dans le domaine du diplôme visé, que vous soyez en emploi, demandeur d'emploi, ou en reconversion.

### Quelle est la durée d'un parcours VAE ?

Un parcours VAE dure en moyenne 6 à 24 mois, selon la disponibilité des accompagnateurs et du candidat, le diplôme visé et les calendriers de jury.

### Peut-on obtenir partiellement un diplôme ?

Oui. En cas de validation partielle, le jury précise les blocs de compétences validés. Vous pouvez ensuite compléter votre parcours par une formation complémentaire ou un nouveau passage en jury.

### L'accompagnateur rédige-t-il le dossier à ma place ?

Non. L'accompagnateur vous guide, explique les attendus et vous aide méthodologiquement. La rédaction du dossier vous appartient entièrement.

### Y a-t-il des frais de jury ?

Les frais de jury peuvent être inclus dans le devis global de l'accompagnement (s'ils sont payés directement au certificateur par notre structure) ou rester à la charge du candidat selon les modalités de financement choisies. Ces éléments sont précisés lors de l'établissement du devis personnalisé.

⇒ **Actuellement les frais de jury peuvent faire l'objet d'une proposition tarifaire complémentaire.**



CFPPA FORMA'TERRA

165 route de Mafate - CS 91037 - 97864 SAINT-PAUL Cedex

Tél : 02 62 45 92 92 - Email : [cfppa.formaterra@educagri.fr](mailto:cfppa.formaterra@educagri.fr)

Suivez-nous sur : <https://formaterra.re/> |    

CFPPA FORMA'TERRA – EPLEFPA La Réunion | Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Document mis à jour – mai 2026 | Région Réunion – Qualiopi VAE actif (QualiFormAgri)



**CFPPA FORMA'TERRA**

165 route de Mafate - CS 91037 - 97864 SAINT-PAUL Cedex

Tél : 02 62 45 92 92 - Email : [cfppa.formaterra@educagri.fr](mailto:cfppa.formaterra@educagri.fr)

Suivez-nous sur : <https://formaterra.re> |    